

LONDA 2025

Rapport sur les droits numériques et l'inclusion en Afrique

Nigeria

Rapport national



PARADIGM
INITIATIVE



LONDA 2025

Rapport sur les droits numériques et l'inclusion en Afrique

Rapport produit et publié par Paradigm Initiative
Avril 2026

Cette publication peut être reproduite à des fins non commerciales sous n'importe quelle forme, à condition que le crédit approprié soit accordé aux éditeurs et que l'œuvre soit présentée sans aucune déformation.

Copyright ©2026 Paradigm Initiative

374 Borno Way, Yaba, Lagos, Nigeria.
media@paradigmhq.org
www.paradigmhq.org



Licence Creative Commons Attribution
- Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de
Modification (CC BY-NC-ND)

ISBN: 978-978-68-6631-4



Nigeria

Par Khadijah El-Usman et Muhammed Bello Buhari

Résumé

En 2025, le paysage des droits numériques au Nigeria reflétait à la fois une reprise lente, des faiblesses structurelles persistantes et des réformes émergentes. La connectivité s'est légèrement améliorée après les perturbations causées par l'obligation imposée par le gouvernement de lier toutes les cartes SIM au numéro d'identité national (NIN) de leur propriétaire, le taux de pénétration du haut débit atteignant 49,34 %.¹ Cependant, cette reprise reste fragile, limitée par des contraintes financières et inégalement répartie, et est bien en deçà de l'objectif du Plan national

pour le haut débit, qui est de 70 % d'ici 2025. Bien qu'il n'y ait aucune preuve concrète que la coupure de réseau au niveau infranational subie dans l'État de Zamfara au Nigeria ait été ordonnée par le gouvernement, l'accès a également été limité par la première augmentation du coût des services de télécommunications depuis 2013 et par une qualité de réseau inégale.

La liberté d'expression est restée fragile, marquée par des lois qui se chevauchent, des pratiques opaques de suppression de con-

tendus, des pressions informelles de l'État sur les plateformes, ainsi qu'une série d'arrestations au niveau de l'État et de sanctions institutionnelles qui, cumulativement, sapent les normes de légalité, de nécessité et de proportionnalité prévues par la Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, renforçant ainsi l'autocensure. Malgré cela, il convient de saluer une décision historique de la Cour suprême affirmant la pleine applicabilité de la loi sur la liberté d'information, y compris pour les gouvernements infranationaux. Les progrès en matière de protection des données ont notamment consisté en un renforcement de la surveillance par la Commission nigériane de protection des données (NDPC), mais les fuites de données récurrentes et le non-respect des règles par les agences gouvernementales ont mis en évidence des lacunes critiques. La surveillance s'est étendue grâce à de nouveaux systèmes de surveillance par drones et alimentés par l'IA, sans transparence ni garanties correspondantes.

Le Nigeria a également fait progresser la gouvernance des technologies émergentes grâce à une stratégie nationale en matière d'IA, au

lancement du Nigerian Atlas for Languages & AI at Scale (N-ATLAS) et à une dynamique législative sur la réglementation de l'IA. Parallèlement, les efforts d'inclusion numérique ont progressé grâce à des réformes en matière de sécurité des enfants en ligne et à des initiatives de technologies d'assistance, malgré des obstacles persistants à l'accessibilité. Les interventions en matière de service universel se sont poursuivies, mais le retard dans la publication des rapports de l'USPF (le dernier rapport annuel disponible date de 2022) a considérablement limité la transparence et empêché une évaluation crédible de la capacité de ces interventions à réduire les écarts d'accès pour les communautés mal desservies. Le rapport a utilisé l'indice TheScore de Paradigm Initiative pour évaluer la conformité du Nigeria à la Déclaration. Avec un score global de 35/60, le Nigeria est modérément conforme, ce qui reflète des avancées significatives mais aussi des risques importants qui nécessitent des réformes urgentes en matière de réglementation, d'institutions et de protection des droits.

1. Statistiques sectorielles de la Commission nigériane des communications (NCC), telles que rapportées dans « BROADBAND : Le Nigeria a peu de chances d'atteindre son objectif pour 2025, le taux de pénétration s'établissant à 49,34 % », TechEconomy (novembre 2025). Disponible à l'adresse : <https://techeconomy.ng/broadband-nigeria-unlikely-to-achieve-2025-target-as-penetration-stands-at-49-34>the pleine applicabilité de la loi sur la liberté d'information/

Introduction

Depuis 2016, l'environnement des droits numériques au Nigeria a évolué grâce à un mélange de réformes menées par l'État et de pressions exercées par les défenseurs des droits. L'accès au haut débit est passé de 20,95 % en 2016 à 49,34 % en 2025, principalement grâce à des initiatives gouvernementales telles que le Plan national pour le haut débit et l'extension du spectre pour la 4G et la 5G. Des réformes juridiques majeures ont également vu le jour, notamment l'adoption de la loi nigériane sur la protection des données (2023) et la modification de la loi sur la cybercriminalité (2024), deux mesures prises par l'État sous l'influence d'un plaidoyer soutenu mettant en évidence les lacunes en matière de vie privée et de sécurité numérique. Plusieurs avancées ont toutefois été obtenues grâce à l'action civique plutôt qu'à l'initiative de l'État. À titre d'exemple, après une bataille juridique de 11 ans menée par des journalistes et la société civile, la Cour suprême a confirmé en 2024 la pleine applicabilité de la loi sur la liberté d'information (FOIA) dans toute la fédération, renforçant ainsi l'accès à l'information. Les progrès en matière de protection des enfants en ligne ont également reflété une action législative combinée et des années de plaidoyer autour des préjudices en ligne. L'inclusion des personnes handicapées a pris de l'ampleur grâce à la loi sur le handicap (2018) et aux pressions qui ont suivi en faveur des technologies d'assistance et des normes d'accessibilité.

Malgré ces avancées, des défis persistants illustrent le déséquilibre des pouvoirs entre l'État et les utilisateurs. Les restrictions à la liberté d'expression se sont poursuivies par le biais d'arrestations de critiques en ligne, du recours aux lois pénales sur la diffamation et d'une réglementation axée sur la sécurité. Les capacités de surveillance se sont considérablement développées grâce aux drones, à la surveillance alimentée par l'IA et aux mises à niveau biométriques, sans transparence ni contrôle proportionnés. L'évolution du Nigeria de 2016 à 2025 reflète donc à la fois des progrès et des risques systémiques persistants, les réformes menées par l'État entrant souvent en concurrence avec des dérives, tandis que les victoires obtenues grâce au plaidoyer comblent les lacunes en matière de responsabilité.

Accès à Internet et perturbations

Le rapport Londa 2024 sur la connectivité a été marqué par la mise en œuvre définitive de la politique de couplage NIN-SIM, qui a entraîné des millions de déconnexions et une forte baisse du nombre d'utilisateurs mobiles actifs. La situation a été aggravée par les hausses tarifaires proposées dans l'ensem-

ble du secteur, notamment une augmentation de 97% annoncée par Starlink, signe d'une pression croissante sur les consommateurs.

À la fin du mois de décembre 2025, le secteur avait entamé une lente reprise. Le nombre d'abonnements mobiles actifs a augmenté de 10,3 millions au cours de l'année pour atteindre 179,64 millions, faisant grimper la télédensité à 82,87 %, ² bien qu'elle reste nettement inférieure aux chiffres enregistrés avant que le gouvernement n'oblige les citoyens à associer leur numéro d'identité national (NIN) à des cartes SIM enregistrées indépendamment. L'accès au haut débit a également connu une progression régulière, les abonnements Internet portant le taux de pénétration officiel du haut débit à 51,97 %. Cependant, comme cet indicateur comptabilise le nombre total de cartes SIM actives plutôt que le nombre d'abonnés individuels uniques, il surestime intrinsèquement la connectivité humaine réelle en raison de la forte prévalence de la possession de plusieurs cartes SIM au Nigeria. Même en tenant compte de cette surestimation, le fait d'atteindre un taux de pénétration de 51,97 % pour les connexions haut débit et non haut débit signifie que le pays est loin d'atteindre l'objectif de 70 % de connectivité haut débit fixé dans le Plan national pour le haut débit à l'horizon 2025.

De plus, la répartition technologique de ces connexions s'est orientée vers des réseaux à plus grande capacité d'ici la fin de l'année. La 4G a consolidé sa domination avec 52,95 % du total des connexions (desservant environ 95 millions d'utilisateurs), tandis que l'adoption de la 5G a atteint 3,77 %. À l'inverse, les réseaux traditionnels ont perdu des parts de marché, la 2G tombant à 37,37 % et la 3G à 5,91 %. ³ Comme l'infrastructure 2G offre une connectivité à bande étroite (souvent plafonnée à environ 500 kbps) plutôt qu'un véritable haut débit, ces données mettent en évidence un grave écart en matière de qualité de service. Cette répartition inégale limite l'accès significatif pour les communautés mal desservies ; le recours à la 2G restreint considérablement la capacité à exercer ses droits en ligne, notamment l'accès à l'information, la participation économique, l'éducation et les services numériques essentiels, par rapport aux zones urbaines où la 4G domine. Parallèlement, la consommation nationale de données a dépassé les 13,2 millions de téraoctets en 2025, soit une augmentation de 35 % par rapport à 2024, soulignant un appétit en forte croissance pour les services numériques que l'infrastructure actuelle peine à satisfaire de manière équitable. ⁴

En matière d'accessibilité financière, une

1. Adeyemi Adepetun, « Le nombre d'utilisateurs actifs de téléphonie au Nigeria atteint 179,6 millions alors que la consommation de données explose », *The Guardian Nigeria* (4 février 2026). Disponible à l'adresse : <https://guardian.ng/news/nigerias-active-telephone-users-hit-179-6m-as-data-consumption-surges/>
2. ITPulse, « Nigeria : les abonnés privilégient la 4G alors que la 2G et la 3G continuent de perdre des parts de marché », *ITPulse* (6 janvier 2026). Disponible à l'adresse : <https://itpulse.com.ng/nigeria-subscribers-favour-4g-as-2g-and-3g-continue-to-lose-share/>

hausse tarifaire de 50 % a été annoncée par les opérateurs télécoms en janvier et est entrée en vigueur en février 2025. C'est la première fois qu'une augmentation des prix est approuvée depuis 2013. La Commission nigériane des communications (NCC) a plafonné l'ajustement tarifaire à 50 %, soit un niveau inférieur aux 100 % demandés par les opérateurs, mais cela a tout de même représenté un choc financier important pour les utilisateurs à faibles revenus, sans qu'il y ait de preuves tangibles de mesures d'accompagnement en matière de protection des consommateurs ou de subventions.⁵ Il convient de noter que l'avertissement du rapport Londa de 2024 concernant une hausse tarifaire imminente s'est concrétisé début 2025, renforçant les inquiétudes quant à l'accessibilité financière. Si l'intervention réglementaire a modéré la hausse et que l'Internet au Nigeria reste relativement bon marché par rapport à de nombreux pays du continent, les pressions sur l'accessibilité financière continuent de s'accroître pour de nombreux utilisateurs.⁶

À cet obstacle financier s'ajoute la répartition inégale du réseau; comme indiqué

précédemment, le recours persistant aux réseaux 2G hérités continue de limiter un accès significatif et la pleine jouissance des droits en ligne. Toutefois, dans le cadre d'une mesure positive visant à protéger les consommateurs contre les difficultés financières, la NCC a collaboré avec la Banque centrale du Nigeria (CBN) pour faciliter le remboursement de plus de 10 milliards de nairas, soit environ 739 millions de dollars américains, aux abonnés pour des transactions de recharge de temps de communication et de données ayant échoué.⁷

En ce qui concerne les perturbations, aucune coupure ni aucun ralentissement ordonnés par le gouvernement n'ont été signalés; au contraire, à l'exception d'une perturbation qui a touché l'État de Zamfara au Nigeria mais dont il n'a pas été possible de confirmer qu'elle avait été ordonnée par le gouvernement,⁸ les autres perturbations ont été causées par des coupures de fibre optique, des pannes d'électricité et d'autres défaillances d'infrastructure, soulignant les faiblesses structurelles de la résilience des réseaux,⁹ ce qui a motivé un plaidoyer soutenu tout au long de l'année 2025 en faveur de l'ap-

3. Adepetun, « Le nombre d'utilisateurs actifs de téléphonie au Nigeria atteint 179,6 millions », *The Guardian Nigeria*. (Voir note de bas de page 2).
4. Le Câble, « EN BREF : hausse de 50 % des tarifs de télécommunications et ajustement des redevances portuaires de 15 %, mis en place sous l'administration Tinubu », (2025) <https://www.thecable.ng/at-a-glance-50-telecom-tariff-hike-15-port-charges-levies-adjusted-introduced-under-tinubus-administration/> (consulté le 3 décembre 2025)
5. TechNext « Hausse de 50 % du prix des données : comparaison des tarifs Internet au Nigeria par rapport à 7 pays africains » (2025) < <https://technext24.com/2025/02/18/nigerias-internet-costs-and-7-countries/> > (Consulté le 11 janvier 2025)
6. Adeyemi Adepetun, « La NCC retire 450 amplificateurs de signal illégaux et réattribue le spectre », *Le Guardian Nigérien* (30 janvier 2026). Disponible à l'adresse : <https://guardian.ng/business-services/ncc-removes-450-illegal-signal-boosters-reassigns-spectrum/>

plication stricte des mesures de protection des infrastructures nationales d'information critiques (CNII) afin de traiter les actifs de télécommunications comme des infrastructures de sécurité nationale protégées.

Liberté d'expression

en ligne et accès à

l'information

En 2025, l'environnement de la liberté d'expression en ligne au Nigeria est resté fragile malgré les gestes positifs de certains organismes statutaires, tels que la Commission nationale des droits de l'homme, qui a publié un avis réaffirmant le droit constitutionnel à la liberté d'expression, lequel a servi de mécanisme de responsabilisation informel plutôt que de contrainte exécutoire. En effet, certains droits existent en droit et dans les politiques, mais leur application est inégale.

Cette fragilité est encore accentuée par les dispositions de la loi sur la cybercriminalité, du Code nigérian de la radiodiffusion, des lois pénales sur la diffamation au niveau des États, ainsi que par des dispositions ambiguës relatives aux « fausses informations » qui ne respectent pas les normes internationales en matière de droits de l'homme.

L'impact sur les droits est systémique; bien que protégée par la Constitution, la liberté d'expression en ligne est restreinte par des lois qui se chevauchent, permettant aux autorités d'utiliser l'outil qui leur convient le mieux. Cela ressort clairement du classement mondial du Nigeria, qui occupe la 122e place sur 180 dans le Classement mondial de la liberté de la presse 2025 de Reporters sans frontières.¹⁰

Les demandes de censure et de retrait de contenu se sont poursuivies par le biais de mécanismes opaques. Les données de transparence de Google pour le premier semestre 2025 font état de six demandes de retrait par voie judiciaire, de deux demandes émanant de responsables gouvernementaux et d'une provenant de la police, avec un taux

7. Accédez y dès maintenant et la coalition #KeepItOn. « Les autorités nigérianes doivent rétablir immédiatement l'accès à Internet pour les habitants de l'État de Zamfara, dans le nord-ouest du Nigeria. » Communiqué de presse d'Access Now. Disponible à l'adresse : <https://www.accessnow.org/press-release/keepiton-authorities-in-nigeria-must-reconnect-people-in-zamfara-north-now/>
8. Intelpoint « Les coupures de fibre optique ont causé 52 % des pannes de réseau mobile au Nigeria entre avril et juillet 2025 » (2025), <https://intelpoint.co/insights/fibre-cuts-caused-52-of-mobile-network-outages-in-nigeria-between-april-and-july-2025/> (Consulté le 25 octobre 2025)
9. Reporters sans frontières. « Classement mondial de la liberté de la presse 2025 de RSF : la fragilité économique, principale menace pour la liberté de la presse » (2025), <https://rsf.org/en/rsf-world-press-freedom-index-2025-economic-fragility-leading-threat-press-freedom> (consulté le 2 décembre 2025)

de conformité allant de 50 % à 100 %.¹¹ Par ailleurs, Meta a désormais publié son rapport sur les demandes de données émanant des gouvernements pour le premier semestre 2025, apportant un éclairage sur les interactions entre l'État et la plateforme.¹² Cependant, TikTok n'avait pas publié son rapport de transparence 2025 mis à jour au moment de l'examen. Malgré la récente divulgation de Meta, le manque général de transparence sur certaines plateformes continue de limiter la responsabilité publique et rend plus difficile l'évaluation de l'ampleur réelle des restrictions de contenu.

Plus préoccupant encore pour la protection des droits, est le passage de restrictions juridiques formelles à des pressions étatiques informelles, qui opèrent en dehors du contrôle judiciaire et sapent la transparence et les garanties d'une procédure régulière requises par les principes 22 et 38 de la Déclaration, comme l'illustrent le signalement public par le Département des services de l'État (DSS) de publications d'Omoyele Sowore, éditeur numérique, militant et homme poli-

tique,¹³ et l'exhortation des plateformes à les supprimer, ainsi que l'interdiction de la chanson de protestation du musicien Eedris Abdulkareem.¹⁴ L'année a également été marquée par une série d'arrestations au niveau des États, qui échappent souvent à l'attention nationale.

Dans le cas de Mohammed Abubakar Isah, dans l'État du Niger, la police l'a arrêté et traduit en justice en octobre 2025 pour une publication sur les réseaux sociaux critiquant le gouverneur.¹⁵ De même, dans l'État de Jigawa, Abba Mu'azu Abiyos a été placé en détention provisoire pour avoir critiqué un programme d'autonomisation des collectivités locales.¹⁶

L'année 2025 a également vu des établissements scolaires et des petites agences gouvernementales adopter des mesures punitives à l'encontre des critiques en ligne, notamment en réprimandant des étudiants universitaires qui avaient remis en question la Première Dame,¹⁷ et une membre du National Youth Service Corp (NYSC)¹⁸ qui avait

10. [Rapport de transparence de Google](https://transparencyreport.google.com/government-removals/by-country/NG). « Demandes gouvernementales de retrait de contenu : Nigeria (janvier – juin 2025). » Disponible à l'adresse : <https://transparencyreport.google.com/government-removals/by-country/NG>
11. Centre de transparence Meta, « Demandes de données gouvernementales : Nigeria » (1er semestre 2025). Disponible à l'adresse : <https://transparency.meta.com/reports/government-data-requests/country/NG/>
12. PRNigeria, « Le DSS exige une rétractation et des excuses de Sowore pour ses commentaires sur Tinubu » (2025). <https://prnigeria.com/2025/09/07/dss-demands-retraction-apology/> (consulté le 30 novembre 2025)
13. <https://www.vanguardngr.com/2025/05/nigeria-and-the-eclipse-of-press-freedom/> (consulté le 3 décembre 2025)
14. Heures de Point, « La police arrête un militant étudiant quelques jours après qu'il a critiqué le gouverneur du Niger pour l'insécurité et la propagande » (2025) <https://www.premiumtimesng.com/regional/north-central/830487-police-arrest-student-activist-days-after-criticising-niger-governor-over-insecurity-propaganda.html> (consulté le 4 décembre 2025)
15. Le Siffleur, « Amnesty International condamne l'arrestation d'un militant pour avoir critiqué le président du conseil local » (2025) <https://thewhistler.ng/amnesty-international-condemns-arrest-of-activist-for-criticising-lg-chairman/> (consulté le 30 novembre 2025)

critiqué la gouvernance et s'était vu refuser son certificat de service. L'effet cumulatif de ces développements a contribué à instaurer un climat d'autocensure, en particulier parmi les journalistes, les défenseurs des droits humains et les étudiants qui modèrent de plus en plus leurs propos en ligne par crainte de représailles, ce qui justifie le faible score de conformité du pays au regard du Principe 20 sur la protection contre les arrestations arbitraires et le harcèlement.¹⁹

Dans l'ensemble, ces développements révèlent non seulement des restrictions à la liberté d'expression, mais aussi un modèle de gouvernance plus large fondé sur la dissuasion: les acteurs étatiques et quasi-étatiques recourent à des menaces juridiques, à des sanctions administratives et à des pressions sur les plateformes pour réguler la dissidence. Cela porte atteinte aux garanties constitutionnelles en matière d'expression et

restreint l'espace civique, en particulier aux niveaux étatique et institutionnel où la responsabilité est la plus faible.

Accès à l'information

La loi sur la liberté d'information (FOIA) au Nigeria reste en vigueur, mais les journalistes continuent de signaler des difficultés importantes pour accéder aux informations publiques malgré les garanties offertes par la loi.²⁰ Une nouvelle encourageante est toutefois venue de la Cour suprême, qui a rendu un arrêt historique après une bataille juridique de 11 ans, affirmant de manière décisive la validité de la FOIA et son applicabilité à toutes les branches et à tous les niveaux du

16. Le Siffleur, « Une étudiante en soins infirmiers interrogée au sujet d'une vidéo virale sur la Première dame Remi Tinubu » (2025) <https://thewhistler.ng/nursing-student-queried-over-viral-video-on-first-lady-remi-tinubu/> (consulté le 1er décembre 2025)
17. Heures de Point, « Pourquoi le certificat de fin de service de Rayes, membre du corps, a-t-il été retenu ? - NYSC » (2025) <https://www.premiumtimesng.com/news/top-news/813307-why-corps-member-rayes-discharge-certificate-was-withheld-nysc.html> (consulté le 1er décembre 2025)
18. Human Angle Media, « Étouffés dans le silence : les forces invisibles qui étouffent la liberté de la presse au Nigeria » (2025) <https://humanglemedia.com/strangled-in-silence-the-unseen-forces-stifling-nigerias-press-freedom/> (consulté le 30 novembre 2025)
19. Agence de presse du Nigeria, « Loi sur la liberté d'information : comment les journalistes peinent à accéder aux informations publiques à Kwara » (2025) <https://nannews.ng/2025/06/03/foi-act-how-journalists-struggle-to-access-public-information-in-kwara/> (consulté le 5 août 2025)
20. Heures de Point, « La loi sur la liberté d'information (FOI) s'applique aux 36 États, selon une décision de la Cour suprême » (2025) <https://www.premiumtimesng.com/news/787268-freedom-of-information-foi-act-applicable-to-36-states-supreme-court-rules.html> (consulté le 5 août 2025)
21. Law Pavilion, « Loi NDP 2023 GAID 2025 : Guide complet du nouveau paysage de la protection des données au Nigeria » (2025) <https://lawpavilion.com/blog/ndp-act-2023-gaid-2025-a-comprehensive-guide-to-nigerias-new-data-protection-landscape/> (consulté le 1er décembre 2025)
22. DNL, « La NDPC publie la liste de 789 banques et compagnies d'assurance non conformes ; leur accorde 21

gouvernement.²¹ Cette décision représente une victoire majeure pour la transparence, la responsabilité et la liberté de la presse au Nigeria. Cependant, son impact concret dépendra de la mise en œuvre proactive par les ministères, départements et agences (MDAs) ainsi que des mécanismes de contrôle en cas de non-respect.

Protection des données

et cyber sécurité

Le paysage de la protection des données au Nigeria a continué d'évoluer en 2025 sous l'égide de la loi nigériane sur la protection des données (NDPA) de 2023, qui reste à ce jour la principale législation du pays en matière de protection de la vie privée, ainsi que de l'Autorité qui l'accompagne. La Commission a renforcé les mécanismes de conformité, d'abord par le biais de la Directive générale d'application et de mise en œuvre (GAID), entrée en vigueur en septembre 2025,²² puis en publiant une liste publique de 789 organisations non conformes, leur demandant de se conformer à la GAID dans un délai court,²³ ce qui marque un tournant vers une surveil-

lance réglementaire plus active. Ces développements indiquent que la vie privée est de plus en plus considérée comme un droit exécutoire au Nigeria, le régulateur s'orientant vers une responsabilité fondée sur la dissuasion. Pourtant, les violations persistantes et la non-conformité des institutions publiques sapent la crédibilité de la réglementation et la confiance du public.

De plus, la légitimité de cette évolution dépendra d'une procédure régulière cohérente, de normes d'application claires et d'une meilleure sensibilisation du public aux droits des personnes concernées.

Malgré ces évolutions, des fuites persistantes et récurrentes de données à caractère personnel provenant de comptes nigériens sont signalées, mettant en évidence la faiblesse structurelle du système.²⁴ Des institutions gouvernementales nigériennes auraient également bafoué les directives de la présidence visant à se conformer à la loi nigériane sur la protection des données, révélant une faible responsabilité interne et renforçant les inquiétudes selon lesquelles l'État lui-même reste l'un des principaux auteurs de violations de la vie privée. S'ajoutant à un schéma de violations déjà mis en évidence dans le rapport Londa de 2024, cela indique un système dans lequel les lois et l'architecture politique se

jours pour se mettre en conformité » (2025) <https://dnlegalandstyle.com/dnl/ndpc-publishes-list-of-789-non-compliant-banks-insurance-firms-gives-21-days-to-comply/> (consulté le 3 décembre 2025)

23. Actualités IT Edge, « Fuites de données : 152 000 comptes nigériens ont fait l'objet d'une fuite en 2025 à ce jour, selon une étude » (2025) <https://www.itedge.news.africa/data-breaches-152k-nigerian-accounts-leaked-in-2025-so-far-study-reports/> (Consulté le 3 décembre 2025)

24. Commission sénatoriale sur les TIC et la cybersécurité, « Sommet législatif et des parties prenantes du Sénat sur les TIC et la cybersécurité 2025 » (2025) <<https://ict.cybersecurity.senate.gov.ng/civicrm/event/info?id=1&reset=1>> (consulté le 19 décembre 2025)

développent plus rapidement que la responsabilité et la capacité d'application, l'État lui-même figurant peut-être parmi les acteurs les plus défaillants, ce qui porte atteinte au droit à la vie privée et à la confiance du public dans le régime de la NDPA.

La Politique et stratégie nationales de cyber sécurité 2021 (NCPS 2021) et la loi de 2015 sur la cybercriminalité (modifiée en 2024) constituent actuellement le cœur du cadre de gouvernance nigérian en matière de cyber sécurité et de cybercriminalité. Le Sénat nigérian a toutefois proposé d'élargir ce cadre en introduisant une loi spécifique sur la cyber sécurité, plutôt que de s'appuyer uniquement sur une législation axée sur la cybercriminalité. Pour faire avancer cette initiative, le Sénat a déjà organisé deux réunions de consultation avec les parties prenantes.²⁵

À la suite de ces développements, le Nigeria a procédé à la signature de la Convention des Nations Unies contre la cybercriminalité: Renforcement de la coopération internationale pour la lutte contre certains crimes commis au moyen de systèmes de technologies de l'information et de la communication et pour le partage des preuves électroniques de crimes graves, à Hanoï en octobre 2025.

L'initiative du Nigeria visant à adopter une loi

spécifique sur la cyber sécurité, parallèlement à la signature de la Convention des Nations Unies contre la cybercriminalité à Hanoï en octobre 2025, marque le passage d'un cadre restreint de lutte contre la cybercriminalité à une gouvernance plus large de la cyber sécurité, susceptible d'améliorer la résilience technique, de combler les failles systémiques et de renforcer la coopération internationale en matière de preuves électroniques. En principe, ces évolutions pourraient renforcer la protection des Nigériens, compte tenu notamment des violations récurrentes des données et de la faiblesse des garanties institutionnelles. Cependant, le passé du Nigeria en matière d'utilisation abusive des lois relatives au cyberspace pour restreindre l'espace civique signifie que ces réformes ne garantissent pas automatiquement la protection des droits. Sans garanties claires fondées sur la légalité, la nécessité et la proportionnalité, sans contrôle indépendant et sans garanties solides en matière de vie privée et de procédure régulière, l'extension des pouvoirs en matière de cybersécurité pourrait intensifier la surveillance, permettre le ciblage politique et restreindre davantage la liberté d'expression en ligne.

25. Techcabal, « L'IA et les drones peuvent-ils protéger les écoliers nigériens ? UrSafe le pense » (2025)<https://techcabal.com/2025/11/28/can-ai-and-drones-keep-nigerian-schools-safe-ursafe-thinks-so/#:~:text=Lorsque%20les%20agences%20acquièrent%20des%20flottes%20entières,phase%20d'évaluation%20initiale%20et%20de%20développement.%E2%80%9D> (Consulté le 4 décembre 2025)

26. Appels d'offres au Nigeria, « Acquisition d'un logiciel de système de surveillance basé sur l'intelligence artificielle » (2025)<https://www.nigeriatenders.com/tender/procurement-of-artificial-intelligence-powered-surveil->

Vie privée et

surveillance

En 2025, le paysage nigérian en matière de vie privée et de surveillance reste largement inchangé, caractérisé par un patchwork de garanties constitutionnelles et de lois sectorielles plutôt que par un cadre de gouvernance unifié de la surveillance. Cette fragmentation affaiblit le respect de l'État de droit en matière de surveillance en réduisant la clarté quant à qui peut intercepter les communications, dans quelles conditions et sous quel contrôle. La principale protection juridique de la vie privée figure à l'article 37 de la Constitution de 1999, qui garantit le respect de la vie privée des citoyens, de leur domicile, de leur correspondance, de leurs conversations téléphoniques et de leurs communications télégraphiques. Cette garantie constitutionnelle est étayée par plusieurs instruments législatifs, notamment la loi nigériane sur la protection des données (NDPA) de 2023, la loi de 2024 sur la cybercriminalité (interdiction, prévention, etc.) (Modification), la loi nigériane sur les communications de 2003, la loi de 2022 sur le terrorisme (prévention et interdiction), ainsi que des cadres réglementaires tels que le règlement sur l'interception

légale des communications. Il en résulte une architecture de surveillance qui privilégie la sécurité au détriment des droits, ne respectant pas les normes de légalité, de nécessité et de proportionnalité prévues par le principe 41.

Comme les années précédentes, des rapports indiquent que le gouvernement nigérian et les secteurs de sécurité associés continuent d'investir massivement dans les technologies de surveillance sans amélioration correspondante en matière de transparence, de contrôle ou de responsabilité. Le 25 novembre 2025, UrSafe a signé un protocole d'accord avec Klass Security, une entreprise fournissant des services à des organismes tels que l'Autorité portuaire nigériane, l'Agence nigériane de l'administration et de la sécurité maritimes (NIMASA) et APM Terminals au port d'Onne, dans l'État de Rivers. En vertu de cet accord, UrSafe fournira une technologie de surveillance par drone afin de renforcer les effectifs actuels de Klass Security, qui comptent 150 agents de sécurité.²⁶ Outre le déploiement de drones, un nouvel appel d'offres a été annoncé pour l'acquisition d'un système de surveillance basé sur l'intelligence artificielle destiné à la Commission des affaires corporatives, ce qui témoigne de la volonté persistante du Nigeria de se tourner vers des systèmes de surveillance autom-

[lance-system-software-6e6000b.php#:~:text=Appel%20d'offres%20pour%20l'acquisition%20d'un%20logiciel%20de%20surveillance%20basé%20sur%20l'intelligence%20artificielle,Date%20limite:%2027%20mars%202025.%20Référence%20n°:%20115736587. \(Consulté le 4 décembre 2025\)](#)

27. Commission nationale de gestion de l'identité (NIMC), « Appel à manifestation d'intérêt (REOI) pour le recrutement d'un consultant chargé de renforcer la sécurité et la résilience du NIMS », Initiative de développement

atisés capables d'analyser des données à grande échelle et en temps réel.²⁷ Dans le même ordre d'idées, la Commission nationale de gestion de l'identité (NIMC) recherche également un cabinet de conseil pour renforcer la sécurité et la résilience de son infrastructure d'identité numérique,²⁸ reconnaissant ainsi les vulnérabilités d'un système qui détient déjà des données biométriques et démographiques sensibles concernant des millions de Nigériens.

Malgré les protections constitutionnelles et légales de la vie privée, les pratiques de surveillance en 2025 s'éloignent de plus en plus d'une approche fondée sur les droits. Le Nigeria continue d'étendre ses capacités de surveillance grâce à des drones, des systèmes de surveillance alimentés par l'IA et une infrastructure d'identité numérique renforcée, sans amélioration correspondante en matière de transparence publique, de contrôle judiciaire ou de responsabilité, ce qui risque de normaliser une surveillance intrusive.

Évolutions dans les TIC et les

technologies émergentes

En 2024, le Nigeria a connu une accélération de son écosystème d'intelligence artificielle à la suite du lancement de la nouvelle stratégie nationale en matière d'IA du pays.²⁹ Ce regain d'intérêt pour l'IA a ouvert la voie à des développements significatifs en 2025.

Une étape majeure a été franchie avec le lancement de N-ATLAS, un modèle linguistique open source spécialement conçu pour le yoruba, le haoussa, l'igbo et l'anglais à l'accent nigérian.³⁰ Développé grâce à une collaboration entre le gouvernement fédéral et la start-up Awarri, basée à Lagos, N-ATLAS représente une avancée significative pour l'inclusion linguistique et la localisation dans les systèmes d'IA.

L'intérêt législatif s'est également accru. Le Sénat a fait avancer un projet de loi visant à

des villes d'origine (HDI). Disponible à l'adresse : <https://www.publicprocurement.ng/national-identity-management-commission-nimc-request-for-expression-of-interest-reoi-engagement-of-consultant-to-enhance-nims-security-and-resilience/>

28. Ncair nitda, « Stratégie nationale en matière d'intelligence artificielle » (2025)<https://ncair.nitda.gov.ng/wp-content/uploads/2025/09/National-Artificial-Intelligence-Strategy-19092025.pdf> (consulté le 4 décembre 2025)
29. <https://www.google.com/search?q=https://techpoint.africa/2024/10/29/nigeria-n-atlas-open-source-language-model/> (Consulté le 4 décembre 2025)
30. Fonds fiduciaire de la bibliothèque de l'Assemblée nationale, « Le Sénat fait avancer un projet de loi visant à créer un centre d'intelligence artificielle et d'innovation dans l'État d'Ekiti » (2025)<https://naltf.gov.ng/senate-advances-bill-to-establish-artificial-intelligence-and-innovation-centre-in-ekiti-state/> (consulté le 4 décembre 2025)
31. Ministère fédéral des Communications, de l'Innovation et de l'Économie numérique, « Stimuler la croissance économique grâce aux technologies numériques et à l'innovation » (2025)<https://fmcide.gov.ng/public-hearing-on-national-digital-economy-and-e-governance-bill-2025-holds-in-abuja/#:~:text=Le%20projet%20de%20loi%20de%202025%20sur%20l'%20économie%20numérique%20et%20la%20gouvernance%20électro-nique,%20qui%20s'inscrit%20dans%20le%20programme%20«%20Renewed%20Hope%20»%20de%20Tinubu.>

créer un Centre d'intelligence artificielle et d'innovation dans l'État d'Ekiti, signe de l'intérêt croissant du gouvernement pour le renforcement des capacités institutionnelles en matière de développement de l'IA.³¹

Parallèlement, le Nigeria a présenté le projet de loi de 2025 sur l'économie numérique nationale et la gouvernance électronique, considéré comme la première tentative législative globale en Afrique visant à encadrer la transformation numérique dans tous les secteurs gouvernementaux.³² Il vise à promouvoir l'adoption des technologies numériques dans tous les secteurs en renforçant la reconnaissance juridique des communications, des documents et des contrats électroniques. Il est important de noter qu'il vise également à garantir une gouvernance éthique, transparente et fondée sur les risques des technologies émergentes, y compris l'intelligence artificielle. Ce projet de loi présente un grand intérêt pour la transformation numérique et la protection des consommateurs.

Toutefois, dans sa forme actuelle, il concentre également des pouvoirs étendus entre les mains de l'autorité de régulation, introduit des sanctions liées à des directives vagues et crée un régime de suprématie susceptible

d'affaiblir les freins et contrepoids. Le projet de loi est donc positif en termes d'intention mais risqué en termes de structure, à moins d'être renforcé par des garanties claires, des mécanismes de contrôle et des limites au pouvoir discrétionnaire de la régulation.

Dans l'ensemble, ces développements reflètent les efforts continus du Nigeria en 2025 pour façonner un écosystème prêt pour l'IA grâce à l'innovation, aux politiques et à la législation.

Inclusion numérique

En 2025, des progrès ont été enregistrés avec le projet de loi de 2023 sur la protection de l'accès des enfants à Internet, qui a désormais franchi sa troisième lecture à la Chambre des représentants et a été transmis au Sénat pour examen.³³ Ce projet de loi représente l'un des efforts législatifs les plus significatifs du Nigeria pour établir un cadre structuré et fondé sur les droits visant à protéger les enfants en ligne, y compris des obligations pour les plateformes, les régulateurs et les personnes en charge des enfants.

Des millions de Nigériens en situation de

(Consulté le 4 décembre 2025)

32. Vanguard, « Les députés font avancer un projet de loi visant à protéger les enfants contre la violence et les abus en ligne » (2025) <https://www.vanguardngr.com/2025/12/rep-advance-bill-to-protect-children-against-online-violence-abuse/> (Consulté le 3 décembre 2025)
33. Heures de Point, « La NITDA va soutenir l'inclusion numérique des personnes ayant des besoins particuliers » (2025) <https://www.premiumtimesng.com/health/health-news/799202-itda-to-support-digital-inclusion-for-persons-with-special-needs.html> (consulté le 4 décembre 2025)
34. Ministère fédéral de la Santé et des Affaires sociales, « <https://health.gov.ng/fg-stakeholders-leads-drive-to-expand-assistive-technology-access-for-30-million-nigerians-living-with-disabilities/> (consulté le 4 décembre 2025)

handicap continuent de se heurter à des obstacles à l'inclusion numérique en raison d'une conception inadéquate, de fonctionnalités d'accessibilité limitées et du coût élevé des technologies d'assistance. La NITDA a reconnu que le Cadre national pour l'alphabétisation numérique n'incluait pas suffisamment les personnes en situation de handicap et s'est engagée à réviser sa mise en œuvre pour combler ces lacunes, dans le cadre de l'objectif plus large du Nigeria d'atteindre un taux d'alphabétisation numérique de 95 % d'ici 2030.³⁴ Cette reconnaissance constitue un excellent point de départ pour une réforme et offre un potentiel pour l'intégration de l'inclusion des personnes en situation de handicap, mais les résultats mesurables dépendront de la capacité des cadres révisés à déboucher sur des normes de conception accessibles, des allocations budgétaires et une mise en application effective.

Parallèlement, d'autres MDA, tels que le ministère fédéral de la Santé, ont intensifié leurs efforts pour élargir l'accès aux technologies d'assistance. Des initiatives récentes visent à soutenir plus de 30 millions de Nigériens en situation de handicap, en améliorant

la disponibilité des appareils, des formations et des systèmes de soutien nécessaires à une participation numérique significative.³⁵

Fonds de service universel (USF)

Le Fonds de prestation du service universel (USPF) du Nigeria reste établi en vertu de la loi nigérienne sur les communications de 2003 et est administré par la Commission nigérienne des communications (NCC) par l'intermédiaire d'un Conseil de prestation du service universel et d'un Secrétariat au sein de la Commission.

Le Fonds a récemment publié un plan de gestion stratégique (SMP) pour la période 2023-2027 qui définit sa mission comme suit : « faciliter le service universel et l'accès aux TIC, par le biais de partenariats visant à stimuler le développement dans les communautés rurales, non desservies et mal desservies ».³⁶

Le SMP offre un aperçu détaillé des pro

35. Fonds pour la fourniture du service universel, « Plan de gestion stratégique 2023-2027 » (2024) https://www.uspf.gov.ng/custom_files/Documents/RevisedSMP20232027.pdf (consulté le 4 décembre 2025)
36. Fonds pour la fourniture du service universel, « Rapport annuel 2022 » (2022) https://www.uspf.gov.ng/custom_files/Documents/AnnualReport2022.pdf (consulté le 4 décembre 2025)
37. Les équivalents en dollars américains sont calculés à l'aide du taux de change officiel de la Banque centrale du Nigeria (CBN) en vigueur à la fin de la période de référence 2022 (environ 461 ₦ pour 1 \$ US) afin de refléter avec précision la valeur historique du fonds.
38. Fonds pour la fourniture du service universel, « RAPPORT SUR LA SESSION DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES AXÉE SUR LE SECTEUR DU FONDS POUR LA FOURNITURE DU SERVICE UNIVERSEL (USPF) - 2025 » (2025) <https://www.uspf.gov.ng/images/files-temp/Report%20on%20the%20Industry-Focused%20Stakeholders%20Engagement%20Session%20of%20the%20USPF%202025.pdf> (consulté le 4 décembre 2025)

grammes et projets de l'USPF. Les trois domaines d'action prioritaires présentés dans le plan sont les infrastructures de connectivité, les projets d'accès et destinés aux utilisateurs finaux, les TIC au service du développement (ICT4D) et l'innovation. Le dernier rapport complet date de 2022; les états financiers du rapport annuel 2022 donnent un aperçu récent de l'ampleur du Fonds, notamment le fait que le revenu total pour 2022 s'élève à 11,51 milliards de nairas (environ 25 millions de dollars américains), provenant en grande partie d'une contribution de 10 milliards de nairas (environ 21,7 millions de dollars américains) de la NCC, auxquels s'ajoutent les revenus d'intérêts et les transferts provenant des fonds accumulés, tandis que le total des dépenses en 2022 s'élevait à 10,17 milliards de nairas (environ 22,1 millions de dollars américains). À la fin de 2022, le total des actifs s'élevait à 20,95 milliards de nairas (environ 45,4 millions de dollars américains), principalement sous forme de trésorerie et de créances.³⁷³⁸

Le recours à des rapports obsolètes pendant la période d'examen de 2025 constitue un manquement important en matière de transparence et de responsabilité au regard du

Principe 37. Une session de consultation des parties prenantes axée sur le secteur a été organisée en 2025, et un rapport a été publié par le Fonds. Cette consultation, intitulée « Favoriser la connectivité et l'accès dans les communautés non desservies et mal desservies : collaborer pour une croissance durable », visait à renforcer la collaboration entre les parties prenantes concernées du secteur des télécommunications afin d'élaborer des stratégies durables pour étendre la connectivité et améliorer l'inclusion numérique dans les communautés mal desservies et non desservies du Nigeria.³⁹

Bien que le rapport 2025 sur l'engagement des parties prenantes axé sur le secteur soit la publication la plus récente accessible au public, il n'apporte qu'une valeur limitée pour l'évaluation de la mise en œuvre et de l'impact, car il ne décrit pas clairement les actions spécifiques entreprises, les résultats obtenus, les calendriers de mise en œuvre ou les mesures de suivi découlant de cet engagement. Dans l'ensemble, l'USPF fait preuve d'une forte volonté politique et d'une bonne planification, mais l'insuffisance des rapports publics empêche une évaluation crédible de la mise en œuvre et de l'impact.

Conclusion

Le paysage des droits numériques au Nigeria en 2025 présente une dichotomie complexe entre l'élaboration de politiques progressistes et des déficits persistants en matière d'application. Alors que le pays a réalisé des progrès mesurables en matière de pénétration du haut débit, de gouvernance de l'intelligence artificielle et de cadres législatifs pour la confidentialité des données et la protection des enfants en ligne, ces avancées sont constamment compromises par des réalités structurelles et institutionnelles. Le recours persistant aux réseaux 2G hérités, aggravé par la hausse des tarifs, a creusé la fracture numérique et limité l'accès significatif des populations défavorisées. En outre, l'espace civique en ligne reste fortement contesté, les acteurs étatiques et quasi-étatiques contournant de plus en plus les procédures judiciaires formelles.

Le recours à des pressions étatiques informelles, les arrestations arbitraires de détracteurs en ligne au niveau infranational, le chevauchement des lois sur le cyberspace et les technologies de surveillance opaques continuent d'étouffer la dissidence et d'entretenir un climat omniprésent d'autocensure. Avec un score de conformité modéré de 35/60, en baisse par rapport aux 36 de l'année précédente, la trajectoire du Nigeria indique que, bien que les cadres fondamentaux d'une économie numérique robuste soient largement en place, la concrétisation de ce potentiel nécessite un virage urgent, passant d'une simple expansion réglementaire à une application authentique et respectueuse des droits, à une responsabilité institutionnelle transparente et à la protection cohérente des libertés constitutionnelles.

Recommandations

Le gouvernement devrait:

- Réexaminer la mise en œuvre du Plan national pour le haut débit et publier

un rapport sur les résultats obtenus ainsi qu'un plan pour atteindre de

- nouveaux objectifs, en s'appuyant sur les enseignements tirés de la mise en œuvre du dernier plan.
- Renforcer la gouvernance, la transparence et le suivi du Fonds de service universel (USPF) en publiant des rapports annuels audités, des données ventilées par projet et des évaluations d'impact indépendantes alignées sur les évaluations des écarts d'accès.
- Publier des données ventilées spécifiques sur les projets financés par l'USPF (localisation, coût, bénéficiaires, état d'avancement) et aligner les financements futurs sur les lacunes en matière de connectivité mises en évidence par les études sur les écarts d'accès.
- Mettre en œuvre la directive de la présidence relative à l'application de la loi nigériane sur la protection des données par les agences gouvernementales.
- Émettre des directives claires à l'intention des agences de sécurité et des institutions de l'État interdisant le recours au droit pénal pour punir les critiques en ligne, en particulier à l'encontre des journalistes, des défenseurs des droits humains, des étudiants et des détracteurs sur les réseaux sociaux.
- Mettre en œuvre l'arrêt de la Cour suprême sur la loi sur la liberté d'information (FOIA) en publiant des circulaires à l'intention de tous les ministères, départements et agences (MDAs) et en établissant des sanctions en cas de non-respect des obligations en matière d'accès à l'information.
- Doter la Commission nigériane de protection des données (NDPC) de ressources suffisantes et garantir son indépendance afin qu'elle puisse faire respecter les obligations des entités publiques et privées.
- Dans le cadre de l'élargissement du cadre de cybersécurité (y compris toute nouvelle loi sur la cybersécurité et la mise en œuvre de la Convention des Nations unies sur la cybercriminalité), intégrer des garanties solides en matière de droits humains, un contrôle judiciaire et des limites claires concernant la conservation et l'interception des données.
- Veiller à ce que le déploiement des technologies de surveillance (y compris les drones et les systèmes basés sur l'IA) soit soumis à des évaluations obligatoires d'impact sur les droits de l'homme, à la transparence des marchés publics et au contrôle parlementaire et judiciaire.

Les médias devraient :



- Increase in-depth reporting on digital rights issues, including tariff hikes, connectivity gaps, USPF performance, online censorship, data breaches, and the human impact of surveillance technologies.
- Continue to systematically track and report cases of arrests, intimidation and disciplinary sanctions arising from online speech, especially at state and local levels where incidents are often overlooked.
- Use explainer pieces, talk shows and data visualisations to demystify complex issues such as the NDPA, AI governance, cybersecurity, child online safety and digital inclusion for the general public.

Les organisations de la société civile devraient :



- Documenter en permanence les cas de censure en ligne, d'arrestations, d'intimidations, de violations de données, de déploiements de systèmes de surveillance et d'obstacles à la connectivité, en produisant des communiqués publics périodiques et des rapports parallèles.
- Impliquer le pouvoir législatif et les commissions compétentes pour faire pression en faveur de réformes respectueuses des droits dans les différentes lois, en mettant l'accent sur les droits numériques et l'inclusion numérique.
- Surveiller la mise en œuvre de l'USPF, analyser les données budgétaires et celles relatives aux projets, et plaider en faveur de priorités définies par les communautés dans l'allocation des fonds, en particulier pour les communautés rurales, à faibles revenus et marginalisées.
- Engager des actions en justice stratégiques pour contester les atteintes à la liberté d'expression en ligne, faire respecter la loi FOIA et les obligations en matière de confidentialité des données.







Le secteur privé devrait :



- Publier régulièrement des rapports de transparence exhaustifs détaillant les demandes gouvernementales de données d'utilisateurs, les retraits de contenu et les perturbations du réseau. Les plateformes doivent exiger des ordonnances judiciaires formelles et résister aux pressions informelles ou extralégales de l'État en matière de modération des contenus.
- Renforcer les mesures internes de cybersécurité afin de prévenir les violations de données récurrentes et de garantir le strict respect de la loi nigériane sur la protection des données (NDPA) et de la directive générale d'application et de mise en œuvre (GAID) récemment entrée en vigueur.
- Donner la priorité à l'extension des infrastructures 4G et 5G dans les zones mal desservies et rurales afin de supprimer progressivement la dépendance aux réseaux 2G hérités, tout en explorant des forfaits et des modèles de données favorables aux consommateurs pour alléger le fardeau des récentes hausses tarifaires sur les utilisateurs à faibles revenus.
- Veiller à ce que la conception et le déploiement des nouvelles technologies, y compris les systèmes d'IA et les outils de surveillance, fassent l'objet d'évaluations rigoureuses de leur impact sur les droits de l'homme avant leur mise sur le marché ou tout partenariat avec le gouvernement.









L'indice Score

Nigeria, 2025

1 = Totalement non conforme; 2 = Légèrement conforme; 3 = Modérément conforme;
4 = Considérablement conforme; 5 = Entièrement conforme

Indicator	ACHPR Principe	2024 Score	2024 Score	2025 Justification
Coupures d'Internet	P38(2)			Aucune coupure ou limitation d'Internet ordonnée par le gouvernement n'a été documentée en 2025. Bien qu'une perturbation localisée ait touché l'État de Zamfara, il n'a pas été possible de vérifier s'il s'agissait d'une directive de l'État. Toutes les autres perturbations du réseau survenues au cours de l'année étaient dues à des défaillances d'infrastructure, telles que des coupures de fibre optique et des pannes de courant, plutôt qu'à une ingérence délibérée du gouvernement.
Absence de lois, de politiques et d'autres mesures visant à promouvoir un accès universel, équitable, abordable et significatif à Internet	P37			Le Nigeria dispose d'un plan solide en matière de haut débit, ainsi que du règlement de 2007 sur l'accès universel et le service universel.
Criminalisation des fausses informations	P22(2)			La désinformation n'est pas un délit au Nigeria ; toutefois, le Code pénal interdit « la publication de fausses informations dans l'intention de semer la peur et l'inquiétude parmi le public » (article 59)

Indicator	ACHPR Principle	2024 Score	2024 Score	2025 Justification
Législation sur la sédition	P22(2)			La législation existe
Arrestations arbitraires et harcèlement des médias, des défenseurs des droits de l'homme et des citoyens	P20(1) & (2)			Plusieurs cas d'arrestations de journalistes et de voix dissidentes ont été documentés
Législation sur la protection des données.	P42			Il existe une législation en vigueur (NDPA 2023) et une agence de régulation qui l'accompagne. En 2025, l'autorité de régulation a montré une évolution vers une application active de la loi (par exemple, en publiant les GAID et une liste de 789 organisations non conformes).
Les États interviennent et exigent la suppression de contenus en ligne par les intermédiaires Internet	P38 and P39(4)			Bien que le nombre de demandes de retrait documentées adressées aux intermédiaires du web (tels que Google) semble faible, l'ampleur réelle du retrait de contenu à l'initiative des États reste masquée par des mécanismes juridiques opaques et un manque de transparence dans les rapports de toutes les grandes plateformes.
Atteinte à la confidentialité des communications	P41			Pratique avérée de surveillance

Indicator	ACHPR Principle	2024 Score	2025 Score	2025 Justification
Manquement du gouvernement à son obligation de divulguer et de diffuser de manière proactive des informations sur les technologies numériques.	P29(3)			Des rapports indiquent que le gouvernement ne se conforme pas aux demandes légales formulées par des journalistes en vertu de la loi sur la liberté d'information, mais le jugement rendu en faveur de cette loi constitue une amélioration significative
Stratégies nationales en matière d'IA et de technologies émergentes	P39(6)			Il existe une stratégie nationale en matière d'IA, un Centre national pour l'intelligence artificielle et la robotique, ainsi qu'un projet de loi visant à réglementer l'IA
Adoption de lois, de politiques et de mesures spécifiques en faveur des enfants visant à promouvoir leur sécurité numérique et la protection de leur vie privée en ligne	P39(6)			Il existe une politique et une stratégie non contraignante en matière de protection des enfants en ligne, et une législation spécifique a fait des progrès dans le pays.
Inclusion numérique	P37(3)			Il existe une loi axée sur les personnes handicapées, et le gouvernement a manifesté son intérêt pour l'amélioration de l'accessibilité.
TOTAL (jusqu'à 60)	2024: 36	2025 35		Conformité modérée.



374 Borno Way, Yaba 101245, Lagos, Nigeria.
www.paradigmhq.org